



LES DISPENSES

- Les personnes titulaires **du diplôme d'État de docteur en médecine** sont dispensées des enseignements suivants :

- enseignements des domaines 1, 2 et 6 ;

- enseignements du domaine 3, à l'exception de l'unité d'enseignement sur la législation.

Elles doivent suivre un enseignement de 436 heures dans les domaines 4, 5 et 7.

Elles effectuent un temps de formation pratique clinique, estimé à 300 heures, permettant de valider 150 consultations complètes. Elles doivent également soutenir un mémoire professionnel.

- Les personnes titulaires **d'un diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute** sont dispensées des enseignements suivants :

- enseignements du domaine 3, à l'exception de l'unité d'enseignement sur la législation ;

- enseignements du domaine 6, à l'exception de 12 heures sur les méthodologies de recherche et d'évaluation en ostéopathie.

Elles doivent suivre un enseignement de 1252 heures dans les domaines 1, 2, 4, 5 et 7.

Lorsqu'elles ont obtenu la moyenne à l'issue d'une première année scientifique en biologie ou médecine, elles suivent un enseignement de 1194 heures dans ces domaines.

Elles effectuent une formation pratique clinique comprenant 300 heures visant à l'apprentissage progressif des compétences professionnelles et un temps de formation pratique clinique, estimé à 300 heures, permettant de valider 150 consultations complètes. Elles doivent également soutenir un mémoire professionnel.

- Les personnes titulaires **d'un diplôme d'État de sage-femme** sont dispensées des enseignements suivants:

-enseignements du domaine 1, à l'exception de 40 heures en biomécanique et 40 heures sur l'anatomie et la physiologie du système musculo-squelettique ;

- enseignements du domaine 3, à l'exception de l'unité d'enseignement sur la législation ;

- enseignements du domaine 6, à l'exception de 12 heures sur les méthodologies de recherche et d'évaluation en ostéopathie.

Elles doivent suivre un enseignement de 1117 heures dans les domaines 2, 4, 5 et 7.

Elles effectuent une formation pratique clinique comprenant 400 heures visant à l'apprentissage progressif des compétences professionnelles et un temps de formation pratique clinique, estimé à 300 heures, permettant de valider 150 consultations complètes.

Elles doivent également soutenir un mémoire professionnel.



- Les personnes titulaires **d'un diplôme d'État d'infirmier** sont dispensées des enseignements suivants:

- enseignements du domaine 3, à l'exception de l'unité d'enseignement sur la législation ;
- enseignements du domaine 6, à l'exception de 12 heures sur les méthodologies de recherche et d'évaluation en ostéopathie.

Elles doivent suivre un enseignement de 1633 heures dans les domaines 1, 2, 4, 5 et 7.

Elles effectuent une formation pratique clinique comprenant 400 heures visant à l'apprentissage progressif des compétences professionnelles et un temps de formation pratique clinique, estimé à 300 heures, permettant de valider 150 consultations complètes.

Elles doivent également soutenir un mémoire professionnel.

- Les personnes titulaires **d'un diplôme d'État de pédicure-podologue** sont dispensées des enseignements suivants :

- enseignements du domaine 3, à l'exception de l'unité d'enseignement sur la législation ;
- enseignements du domaine 6, à l'exception de 12 heures sur les méthodologies de recherche et d'évaluation en ostéopathie.

Elles doivent suivre un enseignement de 1598 heures dans les domaines 1, 2, 4, 5 et 7.

Elles effectuent une formation pratique clinique comprenant 400 heures visant à l'apprentissage progressif des compétences professionnelles et un temps de formation pratique clinique, estimé à 300 heures, permettant de valider 150 consultations complètes. Elles doivent également soutenir un mémoire professionnel.

- Les personnes titulaires **d'un diplôme de chiropracteur** délivré par un établissement de formation agréé ou d'une autorisation d'user du titre de chiropracteur sont dispensées des enseignements suivants :

- enseignements des domaines 1 et 2 ;
- enseignements du domaine 3, à l'exception de l'unité d'enseignement sur la législation ;
- enseignements du domaine 6, à l'exception de 12 heures sur les méthodologies de recherche et d'évaluation en ostéopathie.

Elles doivent suivre un enseignement de 920 heures dans les domaines 4, 5 et 7.

Elles effectuent une formation pratique clinique comprenant 300 heures visant à l'apprentissage progressif des compétences professionnelles et un temps de formation pratique clinique, estimé à 300 heures, permettant de valider 150 consultations complètes.

Elles doivent également soutenir un mémoire professionnel.

- **Les possibilités de financement**

- La FIFPL pour la formation des libéraux professionnels
- l'AGEFOS pour les salariés professionnels qui veulent utiliser le CIF (congé individuel de formation)
- l'OGDPC pour les professionnels de santé